

Fortinet dérape une nouvelle fois ?

C'est sur les bases d'un recours en justice pour

« *importation injustifiée* » que Trend Micro s'attaque à Fortinet. L'enquête, démarrée en 2004 par la Commission du Commerce International, démontrerait que les pare-feu antivirus FortiGate de Fortinet constituent une contrefaçon du brevet américain 5.623.600 émis par Trend Micro en 1997. Ce brevet, déposé par Eva Chen repose sur une technologie antivirus pour serveurs. Trend Micro déclare être « *enchanté par cette première décision du juge* ». Fortinet pourrait se voir interdire la commercialisation de ses pare-feu sur l'ensemble du territoire américain et serait dans l'obligation de modifier ses équipements afin de juguler cette contrefaçon. Dans un récent communiqué, Fortinet annonçait vouloir faire appel de cette décision. Décidément, Fortinet ne voit pas le bout de ses déboires juridiques. Acharnement concurrentiel ? Réel détournement de technologie ? Peut être n'aurons-nous jamais la réponse. Cependant, des éléments sont troublants. L'un des fondateurs de la société n'est autre que Joe Wells, expert en antivirus et ancien responsable du Wells Antivirus Research Laboratories (Warlab), une division de Trend Micro. Ceci expliquerait-il cela ? Ne tirons pas de conclusion hâtive et laissons la justice faire son travail. Quant à Ken Xie, l'autre fondateur de Fortinet, il est à l'origine de Netscreen, racheté depuis par Juniper (pour 4 milliards de dollars en action), un concurrent direct de Fortinet. On prend les mêmes et on recommence ? (*)
pour Vulnerabilite.com